

Commission Nationale des Bourses scolaires - 14 et 15 décembre 2016

La CNB s'est réunie à Paris les 14 et 15 décembre 2016. Français du Monde-adfe était représenté par Michèle Bloch, Claudine Lepage siégeait au titre du Sénat et Philippe Loiseau au titre du groupe Français du monde Écologie et Solidarité de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Le directeur, présente les travaux et indique que « *Les moyens budgétaires alloués au dispositif vont permettre de couvrir intégralement les propositions formulées par les conseils consulaires au titre des campagnes en cours* ». Il annonce aussi que « *l'Agence étudie, avec la DFAE, la possibilité de réexaminer le barème afin de répondre au souhait de l'AFE de répondre pleinement aux objectifs assignés à la réforme. Cette étude pourrait être conduite en lien avec la mission de réflexion des parlementaires sur les bourses scolaires* ».

Ce qu'il faut retenir

- Référent CNAF : l'Agence s'est dite très satisfaite du référent CNAF qu'elle sollicite à la demande des postes lorsque ceux ci n'obtiennent pas de la famille les informations permettant d'obtenir le certificat de radiation de la CNAF. Une réponse est obtenue dans les 24 heures en général, voire plus rapidement. Un dossier de bourse ne doit donc pas être bloqué pour cette raison.
- AESH : dans le cadre du projet « d'école inclusive », l'AEFE accompagne des familles boursières devant recourir aux services d'un AESH (accompagnant à la scolarité d'élève en situation de handicap). 27 boursiers sont concernés pour un montant de 67 170€ mais leur nombre devrait augmenter sensiblement, la plupart des dossiers étant instruits hors CCB.

Un nouveau chapitre sera consacré à ce sujet dans la prochaine Instruction spécifique qui connaîtra d'autres modifications. Nous reviendrons vers vous à sa publication en tout début d'année.

- Quelque 1602 élèves boursiers dont 650 en Afrique n'ont pas été scolarisés cette année alors que des quotités de 100% ont parfois été accordées. Plusieurs paramètres peuvent expliquer ce phénomène (guerres, instabilité économique ou politique, retours en France dé-homologation d'établissements). Chiffre en baisse de 4,6 %
- Europe : - 6,5 % de boursiers en un an.
- Le principe d'équité est rappelé qui interdit les modifications de règles entre le 1er et le 2eme CCB. (exemple des applications de modification des seuils d'exclusion de patrimoine).
- CNED : Il n'est plus nécessaire d'être boursier à 100% pour bénéficier de la prise en charge partielle du CNED. D'autre part le CNED annonce une application numérique "Access Dys" pour lutter contre les difficultés d'apprentissage ainsi qu'une mallette pédagogique numérique (à suivre).
- Les nombreuses pondérations à la baisse (1 743 contre 882 l'an dernier pour le RN et à 295 contre 359 pour le RS) et à la hausse (1 546 contre 1 698 l'année N-1 pour le RN et à 63 contre 77 pour le RS) démontrent que le barème ne peut directement prendre en compte la situation spécifique de certaines familles, il se montre favorable dans certains pays, défavorable dans d'autres.

Rappels de l'Agence

Campagne 2017/2018 (RN) et 2017 (RS) les délais d'instruction dans les postes seront réduits d'environ huit jours en raison de la tenue des élections présidentielles et législatives : CCB1 entre les 8 et 21 avril 2017 (RN). Centralisation informatique le 30 avril (RN) ou le 28 avril (RS).

- L'information des familles est une étape incontournable pendant laquelle les membres du CCB peuvent être actifs, notamment les élus consulaires et les associations.
- TOUS les dossiers déposés doivent être saisis dans Scola et présentés au CCB.
- Seul l'outil Scola doit être utilisé par les postes pour renseigner les rubriques et rassembler l'historique des dossiers, lui seul fait foi.

- Les procès verbaux des CCB détaillés avec les noms et remarques faites sur les familles ne doivent en aucun cas faire l'objet de diffusion par voie électronique. Cela en raison de la clause de confidentialité signée par les membres du CCB et du contrôle opéré par la CNIL, notamment pour des raisons de sécurité numérique.
- Des mesures de déplaçonnement sont toujours possibles au cas par cas pour les familles, notamment après des visites à domicile. Les VAD sont pratiquées par de nombreux postes avec succès.
- Le contrôle de non-consommation des bourses parascolaires a permis près de 2 millions d'euros d'économie.
- Les changements de situation financière de la famille sont toujours à signaler, si défavorables sur éléments "prouvés et attestés", l'Agence accepte de les étudier en général dans les 6 mois (entre deux CCB) mais il n'y a pas d'anticipation possible ; si favorables, semble aussi possible avant la campagne suivante.
- Les bourses parascolaires sont versées aux familles ou aux prestataires sur justificatifs de "fréquentation". Les versements sont progressifs.

Désaccords avec l'AEFE

Contribution progressive de solidarité : Fixée à 2% la première année, elle a été conçue comme une variable permettant de contenir la dépense dans la limite de la dotation annuelle allouée au dispositif. Elle avait été restituée à l'issue de la première année puisque les crédits n'étaient pas consommés. Depuis elle est intégrée au barème et fixée à 2% même lorsque la demande est inférieure à la dotation. C'est ce que conteste Français du monde-adfe, en réponse l'Agence évoque les difficultés de gestion provoquées par la restitution de 2012/2013 ou 2013.

Le calendrier du dialogue de gestion et les marges de discussion avec les membres des CCB restent un sujet délicat. Des précisions seront apportées dans la prochaine Instruction sur le dialogue de gestion qui demeure une étape administrative et sur le sens de l'information que doivent les chefs de postes aux membres du CCB en amont de ce dialogue. C'est aux membres des CCB de solliciter le poste si l'information n'est pas faite en amont. C'est à eux aussi qu'il convient de trouver la mesure entre une interprétation très stricte de l'enveloppe limitative et le désir de pondérer à la hausse les quotités pour consommer toute l'enveloppe. Le but est de servir les familles et de répondre à leurs besoins avérés et justifiés. À noter que tous les dépassements techniques constatés ont été couverts par l'Agence cette année.

Bourses scolaires 2015/2016 rythme nord - 2016 rythme sud

Bilan définitif bourses scolaires 2015/2016 rythme nord

17 727 demandes instruites pour 29 229 élèves (en baisse de 0,9%)	
24 171 boursiers (0,12%)	Taux de satisfaction des demandes : 82,7 %
Montant des bourses 90,24 M€ (+ 1,6%)	Coût moyen boursier : 3733€ (+1,7%)
Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 4 809 € (+ 5,3 %)	

Bilan quasi définitif bourses scolaires 2016 rythme sud

1 271 demandes instruites pour 1955 élèves (-1,3%)	
1 701 boursiers (-1%)	Taux de satisfaction des demandes : 87 %
Montant des bourses 10,35 M€ (+ 20,3 %)	Coût moyen boursier : 6 086 € (+ 21,7 %)
Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 5 307 € (+ 25,8 %) Effet parité des monnaies	

Bilan, tous rythmes confondus, 2015/2016 RN, 2016 RS

Montant total 100,59 M€ pour 25 872 boursiers (20,9% des élèves français)

Campagne en cours 2016/2017 Rythme nord - 2017 Rythme sud

Dotation définitive 2016 = >106,26M€

Subvention de l'État 87,27M€

Écart sans conséquence sur la couverture des besoins recensés au titre des campagnes en cours, celui-ci étant toujours compensé **à ce jour** par la réserve budgétaire générée par la nouvelle méthode de comptabilisation des bourses scolaires (subvention en année civile).

CADRE BUDGETAIRE

Rythme Nord

Enveloppe de référence 95,7 M€ au titre de l'ensemble de la campagne (9 M€ au titre de leurs travaux de second CCB).

Besoins recensés par les postes 94,56 M€, inférieur au montant des enveloppes de référence.

71 postes ont exprimé des besoins dépassant le montant de l'enveloppe de référence qui leur avait été notifiée, les 96 autres exprimant des besoins inférieurs à celle-ci.

Le montant total des enveloppes limitatives validé par la DFAE après péréquation au niveau mondial a été arrêté à **95,34 M€**, soit 780 000 € de plus que les besoins déterminés par les postes en amont du dialogue de gestion.

Rythme Sud

Enveloppe de référence **8,94 M€**. Besoins exprimés par les postes : **9,77 M€**

(3 postes en sous-consommation, 8 postes en dépassement de leur enveloppe de référence).

Enveloppes limitatives après dialogue de gestion : **8,84 M€** tenant compte des surdimensionnements des besoins induits par l'application stricte du barème (cas de l'Argentine en particulier).

Moyenne annuelle des frais de scolarité des pays du **rythme nord** s'élève à 5 335 € contre 4 810 € (+ 10,9 %).

Moyenne annuelle des frais de scolarité des pays du **rythme sud 2017** 4 701 € contre 5 307 € l'an dernier (- 11,4 %) en raison de la très forte dépréciation des monnaies de la zone au 16 mars 2016 (date du taux de chancellerie de référence pour les pays du rythme sud).

Attributions par la commission nationale des 14 et 15 décembre 2016

<i>Secteur géographique</i>	Nb postes	Nb boursiers	Montant en M€	Coût moyen /boursier	% du Nb total des bourses RN	% du montant total des bourses RN
Asie	31	2 261	11,46 M€	5 129 €	9,6%	12,2%
Moyen Orient	16	1 658	6,79 M€	4 240 €	7,1%	7,3%
Europe	42	4 965	21,84M€	4258 €	21,1%	23,3%
Afrique	41	8 545	24,47M€	3 009 €	36,3%	27,2%
Maghreb	9	3 452	9,68 M€	2 845 €	14,7%	10,3%
Amérique du Nord	14	1 168	11,92 M€	9 993 €	5%	12,7%
Amérique Centr. et Sud	14	1 463	6,44 M€	4 486 €	6,2%	6,9%
Total Rythme Nord	167	23 513	92,60 M€			
Rythme Sud	11	1 538	8,22M€	5 765 €		

Bilan provisoire de la campagne 2016/2017-2 au 30 novembre 2016

25 050 boursiers pour un montant de **101, 82M€** contre 25 191 boursiers pour un montant de 99,43M€ lors de la CNB2 de l'an dernier, soit une baisse de 141 boursiers pour une augmentation des dépenses de 2 392 000€.

Familles boursières à 100% pour le rythme nord : 38,8% (-2,2% sous réserve des plafonnements de tarifs) Pour le rythme sud, 32,6 % contre 32,7 % l'an dernier.

Bourses parascolaires : 18,2 % du montant total de l'aide accordée.

Personnels résidents et enseignants : 62 demandes, 50 attributions de bourses parascolaires pour un montant de 44 960€.

50 postes ont dépassé leur **enveloppe limitative**, le plus souvent suite à des ajustements techniques et pour des montants très raisonnables. A l'inverse 137 pays ont sous consommé l'enveloppe. Le solde entre dépassement et sous consommation est de 2,38M€, sous réserve des 2èmes CCB du RS.

La quotité moyenne de bourse accordée aux **familles monoparentales** s'établit à 85,9 %. Celle des familles biparentales à 75,8 %.

Pondérations : le barème ne pouvant directement prendre en compte la situation spécifique de certaines familles, les CCB ont à nouveau pondéré en tant que de besoin la quotité théorique des familles supportant des dépenses exceptionnelles (frais médicaux par exemple), de celles dont les revenus sont essentiellement constitués de prestations sociales et de celles qui restaient redevables de frais de scolarité de l'année précédente voire des années antérieures auprès des établissements.

Pondération à la hausse : 1 546 familles contre 1 698 l'année précédente pour RN et 63 contre 77 pour RS.

Pondérations à la baisse : 1 743 contre 882 l'an dernier pour RN et à 295 contre 359 pour RS

Remarque de l'Agence qui « a respecté au maximum la philosophie du dispositif dotant les instances locales d'une véritable responsabilité dans leurs propositions. Elle a cependant été contrainte de procéder à la correction des erreurs de saisie dans le dossier informatisé des familles, à la suppression de droits attribués à tort, au rejet des dossiers qui ne respectaient pas la réglementation fixée, à la résolution des discordances constatées entre les informations figurant dans les procès-verbaux des instances locales et celles contenues dans l'application informatique SCOLA ».

Toutes les informations que vous nous communiquez sur les bourses scolaires, les boursiers, la tenue des conseils consulaires nous permettent de mieux remplir notre rôle en commission nationale. Vous pouvez nous joindre pour toutes questions concernant les bourses scolaires.

Philippe Loiseau
philippeloiseau@aol.com

Michèle Bloch
michele.bloch@adfe.org